



Respect RT2012 dans immeuble neuf

Par Magga

Bonjour,

J'ai acheté en 2020 en VEFA un appartement T5.

La notice descriptive de l'appartement mentionne qu'il est conforme à la RT2012.

Or, j'ai très régulièrement des températures supérieures à 30°C à l'intérieur de mon appartement. Pendant les période de canicule, il fait 34-35°C. dans les chambres et dans le séjour.

Fermer les volets en journée ne suffit pas à faire baisser cette température. Il n'est pas équipé de climatisation. J'ai lu que la RT2012 garantit une température de confort de 26°C.

Ai-je la possibilité de faire un quelconque recours afin d'exiger qu'il soit mieux isolé et/ou qu'une climatisation soit installée ?

Merci pour vos avis

Par AGeorges

Bonjour Magga,

Une notice descriptive n'est pas un document officiel.

Avec votre appartement, avez-vous l'attestation RT2012 qui accompagne l'achèvement des travaux ?

Voir l'article R.111-20-3 du code de la construction.

Par Al Bundy

Bonjour,

Il est vraisemblable que le promoteur seul dispose du certificat de non contestation de la conformité et de l'attestation thermique puisque le permis est à son nom.

Demandez qu'il vous communique ces documents, si votre notaire ne l'a pas déjà fait.

Par ESP

Bonjour?

Avec cette canicule, c'est le cas de beaucoup d'appartements.

Quelle est la température le matin de bonne heure si vos fenêtres restent ouvertes la nuit ?